067-200094332-20220620-0000004257-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 23/06/2022 Retour Préfecture : 23/06/2022 Date de publication: 27/06/2022



Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-6-3-2 Séance du lundi 20 juin 2022

PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DES CENTRES DE LUTTE **ANTITUBERCULEUSE POUR L'ANNEE 2022**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, , CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, , RUCH Valérie, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DILIGENT Danielle HAGENBACH Vincent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul KRIEGER Laurent donne procuration à MATT Nicolas MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MATT Nicolas MAURER Jean-Philippe donne procuration à VOGT Victor SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

STRAUMANN Eric donne procuration à BIHL Pierre SUBLON Yves donne procuration à DILIGENT Danielle ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES:

FUCHS Bruno MEYER Philippe MULLER Lucien PFEIFFER Pascale TENENBAUM Anne

ABSENTS:

ISSELE Christelle
JEANPERT Chantal
LEHMANN Marie-Paule
LORENTZ Michel
MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence
REYMANN Anne
SCHILDKNECHT Jean-Luc
ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-3-1 du 28 mars 2022 relative au Budget primitif 2022 : Santé et Accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-8-3 du 28 mars 2022 relative aux autorisations de programme et d'engagement du budget primitif 2022,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-8-5 du 28 mars 2022 relative au Budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les conventions signées en 2002 respectivement avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace et les Hôpitaux Civils de Colmar relatives au fonctionnement des consultations spécialisées de pneumologie des Centres de Lutte Antituberculeuse de MULHOUSE et ALTKIRCH d'une part, et de COLMAR et GUEBWILLER d'autre part, ainsi que leurs avenants successifs,
- VU l'avis favorable des Commissions Région de Colmar, Sud Alsace Saint-Louis Sundgau Thur-Doller et Agglomération de Mulhouse, qui se respectivement réunies les 3, 9 et 13 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les participations financières pour le fonctionnement des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse haut-rhinois pour l'année 2022, à hauteur de 39 000 € pour le Groupe Hospitalier de la Région de MULHOUSE et Sud Alsace et de 17 000 € pour les Hôpitaux Civils de COLMAR et en autorise le versement trimestriel;
- Prend acte que ces participations, d'un montant total de 56 000 €, seront prélevées sur l'imputation budgétaire suivante au Budget Primitif 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P120	P1200001	P120E07	T06	(3914) 65-6568-412	56 000 €
				TOTAL	56 000 €

LE PRESIDENT

Y

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité